



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2014

**Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014, à 20h30, sous la présidence de :
Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES**

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Joëlle LAMBOROT, excusée et Marie-Anne GERBE, excusée

Procurations : Joëlle LAMBOROT, a donné pouvoir à Sylvie LHENRY

Secrétaire de Séance : Alix LECOMTE et Sylvie LHENRY

Date de Convocation : LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 18 JUILLET 2014.
Aucune Remarque. Le Compte-Rendu est adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance et de dérouler l'ordre du jour prévu, Mrr Patrick BOUILLON demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour la délibération supplémentaire suivantes :

- Exonération fiscale en faveur des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique

DELIBERATIONS

1/Règlement Intérieur de la Garderie Périscolaire Communale de LUGNY-LES-CHAROLLES

Le Maire présente les nouveaux horaires de la Garderie Périscolaires

Mairie et Communauté de LUGNY-LES-CHAROLLES					
Garderie du Matin					
LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI					
	Horaires d'Arrivée de l'Enfant	Temps de Présence décompté	Fractions d'heures comptabilisées	Tarif Horaire	
Garderie du Matin	Garderie Etendue	07:15	01 H 55	2,00	3,00 €
	Maximale	07:30	01 H 40	1,75	
	Début Garderie	07:45	01 H 25	1,25	1,50 €
		08:00	01 H 10	1,00	
	08:15	00 H 55	0,75		
	08:30	00 H 40	0,50		
	Début Ecole	09:10	00 H 10	Gratuit	

Mairie et Communauté de LUGNY-LES-CHAROLLES					
Garderie du Mercredi					
MERCREDI					
	Horaires de Départ de l'Enfant	Temps de Présence décompté	Fractions d'heures comptabilisées	Tarif Horaire	
Garderie du Midi	Fin Ecole	11:50			1,50 €
		avant 12:00	00 H 10	Gratuit	
		avant 12:15	00 H 25	Gratuit	
		avant 12:30	00 H 40	0,50	
	Fin de Garderie	12:30			3,00 €
	Garderie Etendue Maximale	12:45	00 H 55	1,00	
	Département	après 12:45	Pénalité	Forfaitaire	12,00 €

Le montant de la pénalité forfaitaire correspond au Taux Horaire Moyen des ATSEM en charge de la Garderie de Lugny-les-Charolles et de Saint-Julien-de-Civry. Ces dépassements sont surtout pénalisants pour le personnel en charge et en poste, qui doit lui-même décaler son emploi du temps personnel. C'est pourquoi les montants perçus en pénalités seront reversés en paiement d'heures complémentaires au personnel en faction

Mairie et Communauté de LUGNY-LES-CHAROLLES					
Garderie du Soir					
LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI					
	Horaires de Départ de l'Enfant	Temps de Présence décompté	Fractions d'heures comptabilisées	Tarif Horaire	
Garderie du Soir	Fin Ecole	16:10			1,50 €
		avant 16:15	00 H 05	Gratuit	
		avant 16:30	00 H 20	Gratuit	
		avant 16:45	00 H 35	0,50	
		avant 17:00	00 H 50	0,75	1,50 €
		avant 17:15	01 H 05	1,00	
		avant 17:30	01 H 20	1,25	
		avant 17:45	01 H 35	1,50	
		avant 18:00	01 H 50	1,75	3,00 €
		avant 18:15	02 H 05	2,00	
	Fin de Garderie	18:15			3,00 €
	Garderie Etendue Maximale	18:30	02 H 20	2,50	
	Département	après 18:45	Pénalité	Forfaitaire	12,00 €

Le montant de la pénalité forfaitaire correspond au Taux Horaire Moyen des ATSEM en charge de la Garderie de Lugny-les-Charolles et de Saint-Julien-de-Civry. Ces dépassements sont surtout pénalisants pour le personnel en charge et en poste, qui doit lui-même décaler son emploi du temps personnel. C'est pourquoi les montants perçus en pénalités seront reversés en paiement d'heures complémentaires au personnel en faction

La Garderie du Matin fonctionne à partir de 07h45 jusqu'à 09h10, les 25 dernières minutes sont gratuites
La Garderie du Soir fonctionne à partir de 16h10 jusqu'à 18h15, les 20 premières minutes sont gratuites.
La garderie du Mercredi Midi fonctionne à partir de 11h50 et 12h30, les 25 premières minutes sont gratuites. Comme délibéré en Juillet, le taux horaire appliqué à la garderie est de 1,50€.
La Garderie peut être utilisée en mode étendu selon le besoin ponctuel des parents, à un taux horaire double de 3,0 € : le Matin de 07h15 à 7h45, le Soir de 18h15 à 18h45 et le Mercredi midi de 12h30 à 12h45.
Au-delà de 12h45 le mercredi Midi et de 18h45 le soir, une pénalité forfaitaire de 12 € sera perçue et entièrement reversée sous forme de paiement d'une heure complémentaire à l'adjoint d'animation en charge de la garderie et qui aura eu à subir les conséquences du retard ponctuel, sur son propre emploi du temps.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-02	10	0	1	Adoptée

2/Point sur la Mise en place des Nouveaux rythmes scolaires - Impact sur la masse salariale

Le Maire rappelle que la rentrée 2014-2015 a vu l'introduction des nouveaux horaires de la Réforme dite « PEILLON » et que les plannings des deux employés adjoint d'animation des classes maternelles ont été revus pour s'ajuster à l'allongement du nombre de demi-journées de présence et à l'instauration de l'organisation de l'heure d'activité périscolaire du Vendredi entre 15h30 et 16h30.

En conséquence il est nécessaire de faire un avenant au contrat de Mme Marie-Christine NEVERS pour ajuster son nombre d'heures hebdomadaires de 18 à 21 heures et de l'autoriser à faire des heures complémentaires pour répondre aux besoins ponctuels de garderie du Matin entre 07h15 et 07h45.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-03	11	0	0	Adoptée

Le Maire précise que pour le poste de Mlle Amandine BONIN, les délibérations documentées à la suite du Conseil Municipal du 18 Juillet 2014 dernier ont été reformulées à la demande de la trésorerie. Les deux reformulations sont à signer par chacun des conseillers :

2014-M07-18-DELIB-02-Bis-Création du Deuxième Poste adjoint d'Animation

2014-M07-18-DELIB-06-Ter-Titularisation Amandine BONIN-Réécriture du 19 Sept 2014

De même l'Arrêté Municipal de nomination de Mlle BONIN a-t-il été reformulé.

Le temps de travail hebdomadaire de Mlle BONIN avait été fixé à 21h, avec une autorisation de réaliser des heures complémentaires pour effectuer la Garderie Périscolaire du Soir.

3/Nouvelle compétences de la Communauté de Communes du Charolais (CCC)

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de La Communauté de Communes au travers de la lecture des 2 derniers comptes rendus de séance du 3 JUILLET 2014 et du 04 SEPTEMBRE 2014. A ce titre La CCC s'est prononcée favorablement pour prendre une nouvelle compétence qui lui permettra de travailler à la mise en place de la fibre optique sur notre territoire pour un accès de tous au très haut débit dans nos territoires ruraux et ce, avec l'aide financière du Conseil Général.

Le Maire demande au Conseil Municipal de LUGNY de se prononcer favorablement à ce transfert.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-08	11	0	0	Adoptée

Dernièrement la CCC a proposé à son conseil communautaire d'inclure une nouvelle compétence liée à l'urbanisme sous la forme de la mise en place sous 3 ans d'un Plan Local Urbain Intercommunautaire (PLUI) global qui permettra d'intégrer les nouvelles règles à venir (réunion du comité syndical le 6 octobre) d'urbanisme au sein du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Charolais-Brionnais et de prendre globalement en charge les communes de la CCC non dotées d'un document d'urbanisme (17 sur 25) et de mettre celles qui en sont dotées en conformité avec les nouvelles règles du SCOT à moindre coût et effort (l'obligation resterait de toute façon de le faire en solo en l'absence de PLUI).

Le Conseil communautaire s'est prononcé le 4 SEPTEMBRE 2014 dernier favorablement et a adopté la refonte des compétences (article 7 des statuts) telle que présentée, avec application à compter du 1er janvier 2015.

(Il est rappelé que les conseils municipaux doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la Notification et que, passé ce délai, en l'absence de délibération formelle, l'avis est réputé favorable).

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-04	11	0	0	Adoptée

4/Offre JVS-Maristem pour un changement du Poste de travail informatique de la Mairie et contrat de maintenance logicielle de 3 ans après installation de la version à jour du logiciel HORIZON-Village Online.

La Maire a souhaité renforcer le dispositif informatique de gestion financière, de la paie et des administrés et notamment la liaison dématérialisé avec la Trésorerie (HELIOS et Protocole PES) et la Sous-Préfecture (Interfaces Protocole ACTES : documents soumis au contrôle de légalité) en demandant au partenaire actuel JVS-Maristem un contrat de 3 ans de maintenance logicielle et matérielle, doté d'une possibilité de support 24h/24 h de Télémaintenance & assistance téléphonique, avec chargé de clientèle attiré et de droit illimité à formation et de mise en œuvre logiciel sur site.

Un échéancier des coûts annuels en terme d'investissement sur les 6 prochaines années a été présenté au CM et Le Maire demande une délibération pour les trois prochaines années pour un coût de

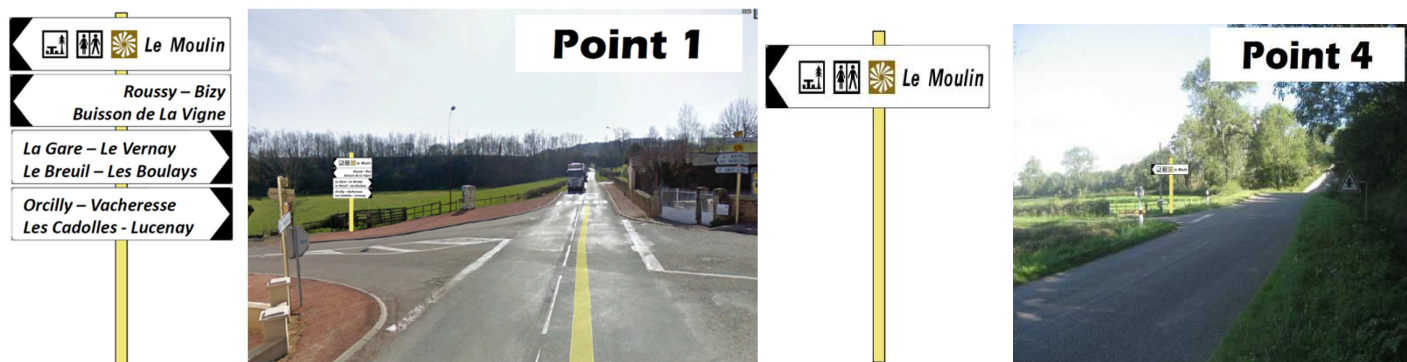
PROPOSITION JVS MARISTEM				
		2014	2015	2016
BUDGET COMMUNE	INVESTISSEMENT	6 700 €	3 000 €	3 000 €
	FONCTIONNEMENT	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Le montant 2014 de 6700 € en investissement sera couvert par un « Reste-à-dépenser » de 10 k€ sur le budget INVESTISSEMENT 2014 correspondant à des lignes de dépenses non réalisées in fine.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-05	11	0	0	Adoptée

5/Mise en place signalisation des Hameaux du village à partir du Bourg du Village.

Compte tenu du nombre croissant de personnes amenés à visiter le site du moulin de LUGNY-LES-CHAROLLES, et le nombre croissant de visiteurs amenés à venir pour la première fois à LUGNY pour visiter les nouvelles habitations construites par les nouveaux habitants, La Maire a constaté qu'un nombre croissant de personnes s'arrêtaient chez lui pour demander les directions des divers hameaux de LUGNY (notamment ceux du Moulin, d'Orcilly, de Vacheresse et du Bois à la Main, ou Bizy. Il propose donc la mise en place de plusieurs indications de hameaux au niveau des croisements du Bourg au bord des deux départementales. Et de commencer par deux panneaux au croisement de la D10 et D270 et un autre à l'entrée du chemin du moulin de Lugny, le tout pour une somme de 573 € et 188 €. Le Maire précise qu'il prendra contact avec la DRI du Charolais pour confirmer la validité du projet de signalisation.



Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-06	0	0	11	Ajournée

Le délibération est ajournée pour donner le temps au Maire de rencontre la DRI pour valider techniquement le projet et pour étudier le possibilité de compléter le fléchage pour les véhicules et conducteurs provenant de Marcigny. Par ailleurs il est décidé de ne pas faire figurer de pictogramme « Pique-Nique » et « WC » sur les panneaux de signalisation, à côté de la direction du moulin.

6/Indemnité au Comptable du Trésor

Le Maire présente la demande du comptable du Trésor Public pour le versement de son indemnité pour l'année 2014 liée à la fonction de comptable pour 224.97 € bruts à la perceptrice.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-07	10	0	1	Adoptée

7/Exonération en faveur des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique

Le Maire présente la demande d'un chef d'exploitation de LUGNY qui souhaite obtenir une exonération de la taxe foncière pour les propriétés non bâties exploitées selon un mode de production biologique, en référence au Code Général des Impôts, article 1395 :

« Les conseils municipaux (...) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

La délibération porte sur la totalité de la part revenant à chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. »

L'application de ce principe d'exonération décrite à l'Article 1395 est soumis à la délibération du CM.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2014-M09-26-DELIB-09	11	0	0	Adoptée

POINTS et QUESTIONS DIVERSES

1/Point Intermédiaire de l'Exécution Budgétaire

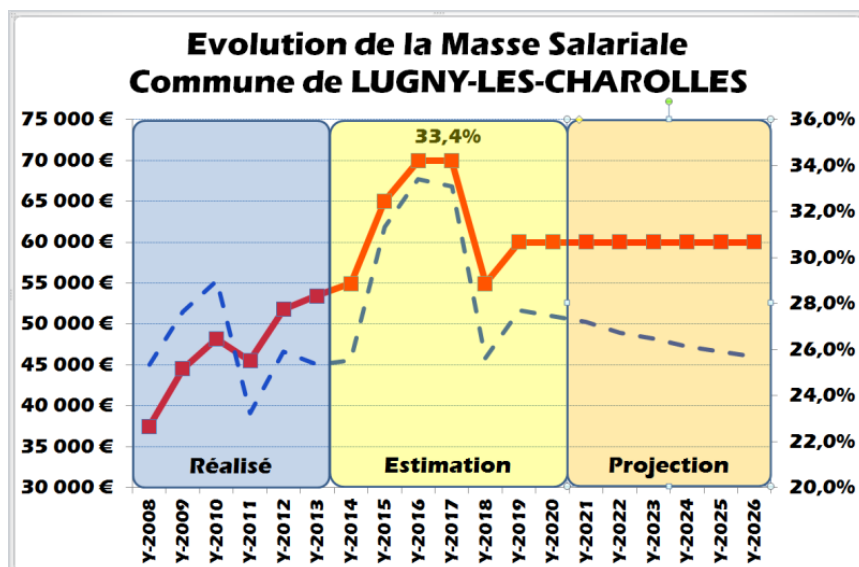
Le Maire a présenté le point au 17 Septembre de l'exécution budgétaire du Budget 2014.

Aucune anomalie budgétaire n'est relevée à fin Septembre et l'exécution budgétaire se déroule sans problèmes majeurs.

EXECUTION BUDGETAIRE COMPTE PRINCIPAL : STATUT au 17 SEPTEMBRE 2014				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Générales Fonctionnement	11	42 869,70 €	26 156,56 €	16 713,14 €
Dépenses de Personnel	12	60 000,00 €	34 006,97 €	25 993,03 €
Atténuation de Produits	14	26 000,00 €	24 036,00 €	1 964,00 €
Virement à la Section invest	23	37 130,30 €	0,00 €	37 130,30 €
Indemnités SDIS, SIVOS	65	59 000,00 €	46 530,47 €	12 469,53 €
Emprunts Dettes	66	1 000,00 €	941,00 €	59,00 €
		226 000,00 €	131 671,00 €	94 329,00 €
DEPENSES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Deficit Antérieur	1	23 092,70 €	0,00 €	23 092,70 €
Transfert entre sections	40	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Emprunt et Dette	16	5 300,00 €	5 220,63 €	79,37 €
Immobilisations Incorporelles	20	800,00 €	730,78 €	69,22 €
Immobilisations Corporelles	21	42 807,30 €	22 079,24 €	20 728,06 €
		73 000,00 €	29 030,65 €	43 969,35 €
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Excédent Antérieur	2	41 587,55 €	0,00 €	41 587,55 €
Transfert entre sections	42	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Produits et Services	70	22 600,00 €	26 610,01 €	-4 010,01 €
Impôts et Taxes	73	101 554,00 €	100 512,00 €	1 042,00 €
Dotations et Subventions	74	57 958,45 €	64 962,32 €	-7 003,87 €
Revenus Immeubles	75	850,00 €	0,00 €	850,00 €
Produits Exceptionnels	77	450,00 €	786,14 €	-336,14 €
		226 000,00 €	193 870,47 €	32 129,53 €
RECETTES	Niveau de contrôle	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits disponibles
Virement de la Section Fonct	21	37 130,30 €	0,00 €	37 130,30 €
Affectation Deficit + FCTVA	10	31 419,70 €	31 419,70 €	0,00 €
Subventions	13	4 450,00 €	0,00 €	4 450,00 €
		73 000,00 €	31 419,70 €	41 580,30 €
INVESTISSEMENT				

Les projections de consommation budgétaire pour les trois derniers mois de l'année 2014 laissent entrevoir un résultat de clôture entre 44k€ et 49k€ (contre 42 k€ à fin 2013).

2/Point sur la masse salariale



Le Maire a présenté une évolution de la masse salariale de la commune telle qu'elle peut être envisagée à l'issue des décisions récentes d'inscription supplémentaire au tableau des effectifs et de modifications des horaires de temps de travail. Celle-ci passera de 26% à 33% des dépenses de fonctionnement pendant les prochaines années puis devrait retourner à un niveau plus bas de 28% après le départ en retraite d'un des employés communaux. La masse salariale maximale chargée restera inférieure à 70 k€ contre 55 k€ actuellement, ce qui imposera plus de prudence en matière d'investissement durant les 3 prochaines années.

3/Dépôt de Pain à LUGNY

Le Maire informe le CM qu'il a étudié courant Septembre les possibilités de prise en charge de la gestion d'un dépôt de pain par la commune, à l'image de ce qu'il s'est fait à Saint-Julien-de-Civry. Un questionnaire a été envoyé à tous les clients de la tournée du Boulanger ALLOIN actuelle pour connaître leur intention, avis et consommation éventuelle en pain. Cependant compte tenu d'un certain nombre de problématiques difficiles à appréhender, il a décidé de ne rien proposer au nom de la commune.

Toutefois, à titre individuel, Mr Patrick BOUILLON proposera durant le mois d'Octobre, un essai de mise en place d'un fonctionnement autour d'un dépôt de pain qu'il gèrera personnellement, et à titre purement privé, sans lien avec les finances communales. Il communiquera directement auprès des intéressés les modalités de cet essai « grandeur nature », à compter du Vendredi 3 Octobre 2014.

4/Porte & Portail bois de la cour des Salles Communales et Portes Bois du local des jeunes

Le Maire informe le CM qu'il a fait établir des devis pour le remplacement de ces deux portes, qui pourraient faire l'objet d'une inscription aux lignes d'investissements du Budget 2015.

5/Possibilité de commande groupées de détecteurs de fumée

Le Maire informe qu'il a posté sur le site internet un message à destination des habitants pour collecter les volontés de participer à une commande groupée de dispositif de détecteur de fumée qui feront bientôt l'objet d'une obligation d'installation au 8 Mars 2015 prochain.

6/Election Sénatoriales

Le Maire informe qu'il a reçu, à leur demande, durant les 2 derniers mois plusieurs des candidats aux élections sénatoriales et que le scrutin (réservé aux « Grands Electeurs » votés nationalement lors du scrutin du 20 Juin dernier) aura lieu ce Dimanche 28 Septembre 2014 à la Préfecture de Mâcon.

Ce scrutin étant obligatoire, Mr le Maire y participera en tant que représentant élu par son Conseil Municipal. Les Candidats pour la Saône-et-Loire sont au nombre de 10 et se présentent pour chacun d'eux en tant que tête de liste de 5 personnes obligatoirement à parité homme/femme.

Par ordre alphabétique, les listes sont présentées par Jean-Patrick COURTOIS (Sortant), Jérôme DURAIN, Jean-Paul EMORINE (Sortant), Rabia FRANOUX, Jean GIRARDON, Christian LAUNAY, Dominique LOTTE, François LOTTEAU, Armand ROY et Nathalie VERMOREL.

7/Repas des Anciens organisé par le C.C.A.S

Le Maire rappelle que le repas des Anciens de la Commune de LUGNY, organisé chaque année par le CCAS, aura lieu le SAMEDI 18 OCTOBRE 2014 à la Salle des Fêtes. Les Invitations ont déjà été envoyées la semaine dernière et les réponses attendues pour la fin de la première semaine d'Octobre (Samedi 4). Deux réunions de préparation ont déjà eu lieu les 9 et 23 Septembre 2014 et une 3^{ème} est prévu le 7 Octobre à 20h30.

8/Travaux, Aménagements et Equipements de l'Eté

Le Maire rappelle que la totalité des travaux prévus cet été ont été réalisés durant la pause de Juillet-Aout dans les bâtiments de l'Ecole et de La Mairie. Les cloisons supplémentaires ont été mises en place dans les locaux de la Cantine, et les peintures ont été refaites avant l'installation d'un revêtement au sol moins bruyant. Les Etagères du Secrétariat de Mairie ont été mises en place et les réaménagements documentaires effectués dans le même temps. Les livraisons de mobilier neuf de remplacement à la cantine et supplémentaires à l'école ont été réalisées en temps et en heures.

Les enfants de la Maternelle disposent aussi de nouveaux matelas de sieste.

Si les Lave-Linge et Sèche-Linge sont également livrés, il reste encore à réaliser les branchements d'eaux idoines par le plombier avant de pouvoir définitivement clore le chapitre.

La Secrétaire de Mairie constituera le dossier de justification de paiement de la subvention prévue au PIIC (Plan d'Intervention et d'Investissement Communal) du Conseil Général pour un montant de 3750 €.

9/Divers subventions

La Maire précise qu'aucune nouvelle n'est encore parvenue en Mairie quant à l'attribution de subvention au titre des Amendes de Police pour son projet sécurité de mise en place de panneaux de limitation de vitesse lors de la traversée du Bourg par la D10 et la D270. La décision est attendue pour Octobre.

Idem pour l'attribution éventuelle au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de la Préfecture de Saône-et-Loire pour le projet d'aménagement et d'équipement de la Cantin et de l'Ecole.

10/Réunion Commission Communication – Site Internet et Bulletin Municipal

La Commission Communication regroupant Le Maire, Catherine ZAMBELLI, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE et Sylvie LHENRY se réunira une première fois cette année le VENDREDI 10 OCTOBRE 2014 à 20h30 à la Salle des Conseil pour évoquer la composition du prochain bulletin municipal de Janvier 2015 et la Gestion du Site Internet de la Commune.

11/Prochaine Réunion du Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal (2014-CM06) a été fixée au VENDREDI 07 NOVEMBRE 2014 à 20h30 à la Salle des Conseils.

Après épuisement de tous les sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45.